



## Mission SCIC Phase 2

### **ETAT DES LIEUX REGIONAL :**

### **ETUDE DE L'IMPACT DES SCIC SUR LES TERRITOIRES ET ANALYSE DE LEURS BESOINS.**

Rapport d'analyse et préconisations préalables à la mise en place d'un Inter-réseaux régional SCIC en MIDI-PYRENEES pour structurer et accompagner leur développement.



## Mission SCIC Phase 2

### SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE DE L'ETUDE.....</b>	<b>4</b>
<b>2. LE POTENTIEL DES SCIC SUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE MIDI-PYRENEES.....</b>	<b>8</b>
2.1 Leur situation en termes d'emplois (Juillet 2006).....	8
2.2 Le développement et l'ancrage d'activités.....	9
2.2.1 L'analyse des besoins économiques et sociaux.....	9
2.2.2 Une mission d'accessibilité aux biens et aux services pour les usagers.....	9
2.2.3 Les services et/ou produits mis en œuvre.....	10
2.2.4 L'implication de partenaires techniques dans le développement de leurs activités.....	12
2.3 De nouvelles modalités de coopérations et de participation démocratiques entre les acteurs.....	12
2.3.1 Situation endogène (au sein des SCIC).....	12
2.3.2 Situation exogène (sur leur territoire géographique).....	16
<b>3. ANALYSE DES BESOINS .....</b>	<b>20</b>
3.1 Les difficultés et les contraintes des SCIC et des porteurs de projets.....	20
3.1.1 En amont de la création.....	20
3.1.2 Dans la mise en œuvre des activités.....	22
3.1.3 Pour leur fonctionnement.....	23
3.1.4 Pour leur financement.....	24
3.1.5 Les recommandations de nos interlocuteurs à destination des futurs porteurs de projets.....	26
3.2 Les conditions favorables à la transformation d'un statut existant en SCIC.....	28
3.3 Les besoins des SCIC et des porteurs de projets.....	29
3.3.1 Information.....	29
3.3.2 Communication.....	29
3.3.3 Formation.....	30
3.3.4 Accompagnement conseil.....	30
3.3.5 Ingénierie financière.....	31
3.3.6 Echanges d'expériences et mutualisation de savoir faire.....	31
3.4 Les attentes vis-à-vis d'un projet d'Inter-réseaux régional SCIC.....	31
3.4.1 Les attentes des SCIC.....	31
3.4.2 Les attentes des porteurs de projets.....	33
3.4.3 Les attentes d'élus locaux.....	34
3.4.4 Les attentes des autres acteurs.....	36



## Mission SCIC Phase 2

<b>4. SCENARIOS D' ACTIONS POUR UN INTER-RESEAUX REGIONAL SCIC EN MIDI-PYRENEES.</b>	<b>38</b>
<b>4.1 Recommandations.</b>	<b>38</b>
4.1.1 Contexte.	38
4.1.2 Dimensions géographiques.	39
4.1.3 Organisation.	39
4.1.4 Définition d'un plan d'action.	40
4.1.5 Mobilisation de partenaires publics et privés.	40
<b>4.2 Scénarios d'actions.</b>	<b>41</b>
4.2.1 Préalables.	41
4.2.2 Proposition d'une démarche méthodologique pour la définition du plan d'action de l'Inter-réseaux régional SCIC.	41
4.2.3 Scénarios d'actions.	43
4.2.3.1 Scénario 1.	43
4.2.3.2 Scénario 2.	44
4.2.3.3 Scénario 3.	45
4.2.3.4 Scénario 4.	46
4.2.3.5 Scénario 5.	47
<b>5. CONCLUSIONS.</b>	<b>48</b>
<b>6. REMERCIEMENTS.</b>	<b>50</b>



## Mission SCIC Phase 2

### 1. CONTEXTE DE L'ETUDE.

Le statut SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) est un statut récent, puisqu'il n'a que cinq années d'existence.

Il a été créé par la loi du 17 juillet 2001, suivi d'un décret d'application en février 2002 et d'une circulaire en avril 2002.

Cette circulaire ministérielle du 18 avril 2002 précise que :

- Ce nouveau statut coopératif est l'aboutissement d'une réflexion sur la création d'entreprises ayant un but social dont l'activité s'exerce dans le secteur marchand.
- La SCIC peut intervenir dans le domaine de l'action sociale et assurer la gestion d'activités réglementées.
- Un agrément est délivré par le préfet du département du siège de la SCIC pour une durée de 5 ans renouvelable.
- L'intérêt collectif qui doit caractériser l'activité de la SCIC repose autant dans sa capacité à organiser une pratique de gestion démocratique qu'à répondre, en externe, aux besoins d'un territoire par la meilleure mobilisation possible des ressources de ce territoire, au niveau économique et social.
- Pour apprécier le caractère d'utilité sociale du projet, le préfet tient compte notamment de la contribution que celui-ci apporte :
  - à des besoins émergents ou non satisfaits
  - à l'insertion sociale et professionnelle
  - au développement de la cohésion sociale
  - ainsi qu'à l'accessibilité aux biens et aux services

**Au 15 juillet 2006, 82 SCIC** (source : [www.scic.coop](http://www.scic.coop)) **sont en activité au niveau national dont 7 en Midi-Pyrénées** (une ayant son siège social à Rennes).

Un Inter-réseaux SCIC national a été constitué.

L'AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socio Economiques) anime des travaux et réalise des outils de communication en faveur du développement national des SCIC.

Elle a coordonné un appel à projet national « Nouvelles coopératives et territoires ruraux » : sur 20 projets retenus, 4 ont concernés la région Midi-Pyrénées.



## Mission SCIC Phase 2

Cette opération nationale est en cours d'évaluation pour une restitution de ses résultats en novembre 2006.

La production de documents de communication et d'animation est en cours de réalisation, à destination des élus, des « orienteurs », des accompagnateurs « experts ».

En juin 2005, des premiers travaux d'évaluation sur les SCIC, commandités par l'AVISE, avaient été restitués lors d'un colloque national.

Ils portaient sur :

- l'identification des principaux freins juridiques et fiscaux au développement des SCIC et la formulation de propositions (étude réalisée par le cabinet Ernst & Young),
- les freins, facteurs de blocages et perspectives de développement pour les SCIC (étude réalisée par la SCOP CISAME).

La problématique régionale :

Fin 2005, à l'initiative de l'Etat (Préfet de Région – Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) Midi-Pyrénées, Charles FIASSON, Correspondant régional Economie Sociale et Solidaire), **la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRESS) Midi-Pyrénées**, s'appuyant sur les résultats de ces travaux, sur le constat :

- d'un manque d'information au plus près des acteurs du terrain sur le statut, ses atouts, son fonctionnement,
- d'un manque de lisibilité sur les SCIC existantes en Midi-Pyrénées, les porteurs de projets et leurs difficultés et besoins en termes d'accompagnement,
- d'un manque de lisibilité sur les modalités de suivi des SCIC existantes,

a souhaité engager une réflexion régionale avec le soutien financier de la Délégation Interministérielle à l'Innovation et à l'Economie Sociale, Préfecture de la Région Midi-Pyrénées, et de la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations Midi-Pyrénées.

Ce projet global consistait à réaliser des études et une réflexion régionale préalable à la mise en place d'un **inter-réseaux régional SCIC en Midi-Pyrénées** pour structurer et accompagner le développement des SCIC :

- 1- Identifier les SCIC agréées en Midi-Pyrénées et les porteurs de projets (année 2005).
- 2- Réaliser un état des lieux régional des projets et analyser les besoins des acteurs concernés par le développement des SCIC en Midi-Pyrénées.



## Mission SCIC Phase 2

- 3- Mettre en place un groupe de travail, avec des acteurs volontaires, à partir des résultats des travaux ci-dessus, pour définir les objectifs, missions de l'**inter-réseaux régional SCIC Midi-Pyrénées**, sa forme et son organisation.
- 4- Conduire des actions de communication.

### **CE PRESENT RAPPORT CONCERNE LA PHASE 2 DE CETTE OPERATION.**

Son cahier des charges consistait en :

#### **1- Une étude de l'impact des SCIC sur les territoires.**

Il s'agissait d'identifier le potentiel des SCIC sur le développement des territoires en termes de :

- Créations et maintien d'emplois.
- Développement et ancrage d'activités.
- Nouvelles modalités de coopérations et de participation démocratique entre les acteurs.

#### **2- Une analyse de besoins.**

Cette phase devait permettre de repérer les difficultés, les contraintes, les besoins, les attentes des acteurs concernés par le développement des SCIC en Midi-Pyrénées.

Cette analyse s'est appuyée sur des entretiens individuels conduits auprès d'un échantillon d'acteurs (45) de Midi-Pyrénées parmi :

- Les SCIC existantes et en cours d'agrément.
- Des porteurs de projets SCIC privés et publics.
- Des élus locaux.
- Des réseaux : l'Union Régionale des SCOP, l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion, CUMA.
- Des structures d'accompagnement et des consultants.
- Un représentant d'un Conseil général et d'une Direction départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- La Société Coopérative de Capital Risque régionale IES « Initiative pour une Economie Solidaire ».
- Autres acteurs : représentant d'un établissement financier, d'une Collectivité locale, une salariée, une bénévole, un usager personne physique.
- Deux structures nationales : l'AVISE, l'Inter-réseaux SCIC national.



## Mission SCIC Phase 2

### L'échantillon des acteurs :

Nombre de SCIC	6 sur 7
Nombre de projets	13
Réseaux	4
Structures d'accompagnement et consultants	10
Elus	5
Partenaires Financiers	2
Bénévole, usager personne physique, Salariée, Conseil général, DDTEFP	5

### CE RAPPORT A UN DOUBLE OBJECTIF :

- identifier le rôle et l'apport économique et social du statut SCIC,
- à partir de l'analyse des difficultés, besoins et attentes des acteurs, proposer un certain nombre de préconisations d'actions pour structurer et accompagner le développement des SCIC en Midi-Pyrénées.



## Mission SCIC Phase 2

### 2. LE POTENTIEL DES SCIC SUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE MIDI-PYRENEES

#### 2.1 Leur situation en termes d'emplois (Juillet 2006).

##### Données disponibles pour 6 SCIC

*NB : ne sont comptabilisés que les données concernant la Région Midi-Pyrénées pour la SCIC ENTRAID'*

**Personnel en activité à ce jour (nombre) : 102**

	total	hommes	femmes
Salariés	93	52	41
Non salariés (Dirigeants)	4	3	1
Bénévoles	6	1	4

**Type de contrats salariés (nombre) : 93**

CDD :	45	en ETP :	41
CDI :	48	en ETP :	41.5
Intérim :	0	en ETP :	0
Total :	93	en ETP :	82.5

**Nombre de salariés sociétaires : 44**

**Emplois Aidés : 52**

Contrats Aidés	Nombre	en ETP	Contrats Aidés	Nombre	en ETP
Contrat d'insertion (IAE)	45	41	CIE	1	1
Contrat d'apprentissage	0	0	CEC	3	3
Emploi Jeune	1	1	Contrat de professionnalisation	2	2

**Créations d'emplois prévisionnelles :**

**à 6 mois : 4** (en ETP : 2.33), **à 1 an : 11** (en ETP : 8.5)

##### Données disponibles pour 5 SCIC

**Moyenne d'âge des salariés : 38**

**Lieu d'habitation des salariés sur 75 salariés**

Nombre sur la commune :	30
Nombre dans les communes limitrophes :	28
Nombre dans les communes éloignées :	9
Nombre dans le département :	62



## Mission SCIC Phase 2

Les SCIC sont créatrices d'emplois sur leur territoire : **93 emplois salariés pour 6 SCIC**, à comparer avec la statistique INSEE, Région Midi-Pyrénées, mai 2004, numéro 72.

Créations et créateurs d'entreprises en Midi-Pyrénées :

« 78% des nouvelles entreprises n'ont aucun salarié à leur démarrage. Seulement 5 % d'entre elles ont embauché dans les premiers mois de leur activité. De 0.9 salarié en moyenne au démarrage, l'effectif salarié moyen est passé à 1.1 six mois plus tard. »

### 2.2 Le développement et l'ancrage d'activités.

#### 2.2.1 L'analyse des besoins économiques et sociaux.

Ces phases d'analyse des besoins économiques et sociaux, préalables à la création des SCIC, n'ont jamais été sous-estimées.

Elles ont parfois pu s'appuyer sur des phases d'étude de faisabilité, souvent d'une durée supérieure à un an, mobilisant des financements publics, mais avec des montages financiers difficiles et insuffisants.

Généralement, des comités de pilotage (et/ou réunions techniques) ont été mis en place avec les partenaires impliqués sur le territoire.

On constate que pour 5 SCIC, ces besoins économiques et sociaux n'étaient pas émergents mais plutôt non satisfaits : la mise en place de la SCIC apportant une réponse à ces besoins non satisfaits.

#### 2.2.2 Une mission d'accessibilité aux biens et aux services pour les usagers.

En effet, ce critère d'agrément (la contribution que le projet apporte à l'accessibilité aux biens et aux services) est acquis et fortement corrélé avec la réponse aux besoins non satisfaits.

C'est bien une fonction d'utilité sociale portée par la SCIC.

Sachant que, généralement, cette mission d'accessibilité a pour objet de servir le client - usager (acheteur des services ou produits de la SCIC), mais qu'elle peut aussi, parfois, servir la personne salariée en situation d'insertion.

Ce double objectif ne peut que mettre en avant, de façon positive, le rôle d'une SCIC sur son territoire.



## Mission SCIC Phase 2

### 2.2.3 Les services et/ou produits mis en œuvre.

Des secteurs très diversifiés pour des services et produits souvent nouveaux pour le territoire et les usagers, parfois innovants.

#### **SCIC SARL SAVEURS D'AILLEURS à Foix (09):**

- Restauration en salle à base de spécialités culinaires issues du pays d'origine des salariées (MAROC et LAOS) et restauration sur des forums associatif.
- Organisation de conférences.

#### **SCIC SA WEBSOURD à Toulouse (31):**

- Visio interprétation (population sourde).
- Traduction en ligne, sur colloques.
- Site Internet, colloque en ligne.
- Edition, accessibilité à la culture.
- Travaux de recherche.

#### **SCIC SARL DU PLANTUREL à Varilhes (09) :**

- Centre de tri départemental d'emballages recyclables.

#### **SCIC SARL ENVIRONNEMENT MULTI SERVICES à Montauban (82) :**

- Entretien et aménagement d'espaces verts.
- Travaux agricoles et de pépinières.
- Petits travaux du bâtiment.
- Nettoyage de locaux.
- Collecte déchets verts, encombrants, collecte de déchets autour d'une déchetterie (chutes des déchets des camions ou des bennes).
- Entretien et création de chemin de randonnées.

#### **SCIC SARL REGIE TERRITORIALE DE SERVICES DU VAL DE SAVE à Ségoufielle (32):**

- Travaux du bâtiment : maçonnerie, charpente, couverture.
- Travaux d'entretiens liés à l'habitat (espaces verts) : en projet

#### **SCIC SA ENTRAID' à Toulouse (31), siège social à Rennes :**

- Edition du journal des CUMA.
- Organisation d'événementiels.



## Mission SCIC Phase 2

En prenant en compte les porteurs de projet identifiés, les services et/ou produits mis en œuvre concernent les domaines d'activités suivants :

- Environnement
- Bâtiment
- Restauration
- Communication
- NTIC
- Agriculture, circuits courts productions agricoles
- Emploi, gestion des compétences

Le champ des services à la personne semble peu investi en Midi-Pyrénées ou même difficile à développer à cause de contraintes organisationnelles ou peut être même politiques (champ du service à la petite enfance).

Le secteur de l'environnement pourrait saisir l'opportunité de ce statut pour agir sur un certain nombre de problématiques locales en associant les partenaires publics et pour lequel nous avons repéré un certain nombre d'initiatives dans les domaines suivants :

- Energies renouvelables.
- Gestion des déchets.
- Mise en valeur du patrimoine naturel.

Autant, d'actions qui font jouer à ce statut un rôle dans le domaine du Développement Durable et qui n'est pas suffisamment valorisé.

Souvent, nous pourrions qualifier les services ou produits développés d'innovants, du point de vue social :

- soit par les processus mis en œuvre,
- soit par les effets produits.

Quelques exemples :

- une offre intégrée de services combinant nouvelles technologies et services basés sur la mise à disposition de personnes au moment de la demande du client,
- la mise en place de groupes de parole,
- l'utilité collective liée à des aspects culturels, interculturels, sociaux et éthique,
- un projet travaillant sur la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences interentreprises pour répondre aux besoins des salariés, des entreprises, du territoire.

Oui, il est certain que la SCIC est un bel outil d'innovation sur le champ sociétal, avec un impact économique, souvent territorial.



## Mission SCIC Phase 2

### 2.2.4 L'implication de partenaires techniques dans le développement de leurs activités.

La SCIC travaille en réseau. En effet, rares sont les SCIC ou les porteurs de projet qui ne vont pas associer un partenaire technique (parfois sociétaire) dans la définition et la mise en œuvre de ses activités.

La SCIC se maille, de fait, avec son environnement local (ou national en fonction de son marché) par son organisation, par son fonctionnement et sa culture (coopérative).

Généralement, ce sont des partenariats techniques « donnant – donnant » qui peuvent conduire à des développements réciproques d'activités : un effet de levier positif pour le développement de nos territoires.

Parfois, ces partenaires sont des acteurs publics.

La SCIC n'est-elle pas une opportunité concrète de développer également des coopérations, entre acteurs publics et privés, efficaces et efficientes ?

## 2.3 De nouvelles modalités de coopérations et de participation démocratiques entre les acteurs.

### 2.3.1 Situation endogène (au sein des SCIC).

Nos entretiens permettent de mettre en évidence comment se met en œuvre « l'intérêt collectif » au sein de l'entreprise SCIC.

- **La possible implication des usagers – clients dans la définition et / ou le fonctionnement des activités lorsqu'ils sont sociétaires :**
  - o En amont de la création, ils participent à l'analyse des besoins et à la définition des produits et/ou services.
  - o Ils sont force de propositions, ils contribuent à l'identification de nouveaux besoins et au travail coopératif sur la réponse à proposer.
  - o Ils peuvent coproduire un plan de communication et d'information.
  - o La SCIC s'adapte aussi au fonctionnement de l'utilisateur – client dans le service qu'elle développe pour lui (organisation du travail, réactivité à la demande).

Lorsque ce processus coopératif entre la SCIC et les usagers-clients s'installe, il semble devenir récurrent.



## Mission SCIC Phase 2

Les usagers - clients, au-delà de leur implication dans la définition et le fonctionnement des activités en tant que sociétaires considèrent cette participation comme un engagement social.

### - **L'implication des bénévoles sociétaires.**

On aurait pu penser que ce collège serait plus représentatif. Ce n'est pas le cas dans notre échantillon.

Lorsqu'ils sont présents, ils peuvent agir par :

- o Un appui à la maintenance informatique.
- o Un appui à la gestion, à l'organisation administrative.
- o L'apport d'un regard externe sur la gestion des ressources humaines.
- o Un soutien à la mise en œuvre des activités (sur des périodes de suractivités, de congés).

### - **Les actions des partenaires publics sociétaires.**

Ce sont surtout les nouveaux projets de SCIC en cours qui bénéficient d'une implication plus forte de collectivités locales dès l'amont (élus militants) et qui donne une véritable place et action aux partenaires publics.

Sur les 6 SCIC étudiées, nous avons à leur capital :

- o Collège des « collectivités publiques et leur groupements » : des communautés de communes dans trois SCIC, et une commune dans une SCIC.
- o Collège « usagers » : trois communes dans une SCIC et un syndicat mixte pour une autre SCIC.

Les représentants élus du collège « collectivités publiques et leur groupements » interviennent activement dans deux projets, c'est-à-dire au-delà de leur participation aux assemblées générales. Ils apportent un soutien au développement commercial (lobbying), et également à la gestion sur un projet (Conseil de Surveillance).

Pour le collège « usagers », au-delà de son implication dans le développement du chiffre d'affaire en tant que client, leurs représentants élus peuvent jouer (cas d'une SCIC) un rôle de médiation auprès de la population, auprès d'entreprises, de relais d'information auprès d'autres élus, de facilitation pour la recherche de nouveaux locaux....



## Mission SCIC Phase 2

Les collectivités locales sont actives et impliquées lorsqu'elles se sont saisies de la SCIC comme un outil économique et social pour leur territoire et quelles ont pu cerner le rôle que pouvait avoir le projet mis en œuvre au regard de leurs compétences et de leurs politiques.

### - **Le positionnement et l'implication des salariés dans le processus de décisions.**

Ce nouveau modèle coopératif donne une place particulière aux salariés et leur permet de bénéficier de la transparence du regard externe (autres sociétaires) sur les services ou produits développés par leur entreprise : un retour qualitatif direct.

Ils vont être impliqués et acteurs dans le processus de décision.

Ils sont souvent associés à des choix d'investissements et peuvent participer à la définition des produits, des services.

La créativité est favorisée.

Les nouveaux salariés sollicitent très rapidement une prise de participation au capital de LEUR entreprise.

La prise d'initiative, l'autonomie, la force de propositions sont des compétences développées.

Il s'agit de trouver les équilibres entre opinions individuelles, collectives et décisions finales pour l'entreprise prises par la direction.

Ces modes de participation démocratique responsabilisent les salariés et réduisent fortement les conflits de pouvoir.

Ces pratiques collectives deviennent quotidiennes par l'apprentissage.

Exprimé par un élu : la SCIC préserve l'espace de l'être humain, elle reconnaît la Valeur Ajoutée qu'il apporte à l'entreprise.

### - **Les expériences positives du « faire – ensemble ».**

- o La forte cohésion du multi sociétariat peut permettre de traiter positivement et de dépasser des périodes de difficultés économiques (risques financiers dus à la faiblesse du volume de chiffre d'affaires).

- o Les relations humaines chaleureuses prennent leur place avec parfois une entraide sociale hors du lieu de vie professionnelle : solidarité, enthousiasme, tolérance.



## Mission SCIC Phase 2

- o La diffusion de la culture entrepreneuriale au sein du secteur associatif est fréquente, induite par la prise de parts au capital d'associations.
- o Ces expériences positives du « faire ensemble » en amont de la création de la SCIC peuvent permettre d'initier sur le territoire des démarches de structuration collective.

Quelques exemples :

- Sur le fonctionnement d'un club d'entreprise.
  - Sur la participation au projet de création d'une zone d'activités.
  - Sur une action collective pour éviter la fermeture d'un abattoir.
- **Le multi sociétariat et ses apports dus à la diversité des compétences.**
- o La complémentarité des compétences renforce les expertises techniques et multiplie les opportunités commerciales (idées, réseaux).
  - o La SCIC, une organisation apprenante.

Comme l'exprime des porteurs de projets :

- o La compréhension du territoire par la diversité des compétences est une garantie dans la pertinence des actions conduites et aussi dans la valorisation des actions déjà existantes.
  - o Cette diversité des compétences apporte une évolution de la réflexion de chacun par rapport au travail des autres.
- **Le multi sociétariat et la répartition du pouvoir.**

Comme l'exprime un porteur de projet : la réflexion sur le statut oblige les parties prenantes à se positionner sur le projet et aboutit à une meilleure répartition des pouvoirs. Une charte des associés est également envisagée dans ce projet.

Nous pourrions facilement conclure qu'« Intérêt Collectif » et « Responsabilité Sociale de l'Entreprise » se côtoient au sein des SCIC.

En effet, la notion de Responsabilité Sociale de l'Entreprise est fondée sur le droit de regard des diverses parties prenantes de l'entreprise.

- **Le multi sociétariat et la gestion financière.**

Un statut qui permet la mobilisation de financements selon plusieurs modalités : une opportunité.



## Mission SCIC Phase 2

### 2.3.2 Situation exogène (sur leur territoire géographique).

- **La perception par les acteurs, du rôle de la SCIC dans la dynamique territoriale :**
  - Une forte réactivité reconnue mais de jeunes entreprises qui doivent faire face à des exigences de leur environnement (clients, population) supérieures aux entreprises classiques en création à l'égard de :
    - Leur professionnalisme,
    - La qualité de leurs services.
  - Elle contribue à une meilleure prise en compte du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire.
  - Elle va être associée à des forums associatifs, à des manifestations départementales sur les problématiques d'insertion.
  - Elle va faciliter, changer les regards portés, les « rapports de force » dans des partenariats public – privé, au service d'engagements citoyens (utilité sociale, intérêt collectif pour un développement économique et social local, prise en compte des attentes de la population...).
  - On peut faire du développement local avec ce statut : il travaille sur l'intérêt collectif, il relève de la démocratie participative.
  - Effet d'entraînement : volonté de quelques personnes qui portent le projet, qui agissent collectivement et qui sur leur reconnaissance, leur crédibilité sur le territoire produisent un effet d'entraînement. Ce sont des leviers pour l'implication et le développement d'autres initiatives.
  - Il y a la construction d'un discours commun et partagé sur un projet et sur la base d'une assise économique : une façon différente de percevoir l'économie et également dans l'intérêt de l'aménagement du territoire.
  - C'est un apport à l'éducation locale, il va servir à faire évoluer les mentalités locales.
  - **Perception des élus :**
    - La SCIC permet de développer des projets qui répondent à des besoins du territoire et qui associent l'économie et le social.
    - Ce statut permet d'associer dans les décisions l'intérêt social et l'intérêt économique.



## Mission SCIC Phase 2

- Un statut qui implique l'ensemble des acteurs concernés par le projet : cohésion et force.
- Un statut qui permet de se regrouper dans des démarches transversales.
- Le territoire profite de cette dynamique collective : des acteurs qui ont plaisir à travailler ensemble.
- La SCIC est un outil qui permet d'aider les élus à trouver des réponses qu'ils ne peuvent pas apporter seuls, elle conforte les orientations, elle contribue aux démarches participatives déjà mise en œuvre.
- La SCIC est une réponse en termes de transversalité, c'est un lieu d'échanges et de coordination territoriale.
- La SCIC permet d'allier des forces dans un niveau de réflexion sur des problématiques de territoire et dans un niveau financier.

➤ **La SCIC peut contribuer à des actions d'animation de son territoire :**

- Participation à des forums, à des débats, à des manifestations locales.
- Organisation de conférences.
- Portes ouvertes.
- Actions de sensibilisation à l'environnement : visites d'écoles.

➤ **La SCIC et le lien social sur son territoire :**

- Elle agit sur l'intégration sociale et professionnelle de personnes en situation d'exclusion (population sourde, analphabète, gens du voyage...). Parfois, elle pourra même accueillir des stagiaires qui apprécieront son mode de fonctionnement.
- Elle développe l'autonomie des personnes en insertion, essaime sur l'intégration locale des familles et modifie le regard porté sur ces publics grâce à l'ouverture de l'entreprise à d'autres acteurs du territoire (multi sociétariat). Egalement, ces publics en difficulté d'insertion se positionnent différemment dans leur environnement (autonomie, initiative, intégration).



## Mission SCIC Phase 2

- La SCIC : un « incubateur positif » pour une réinsertion sociale et professionnelle durable grâce à son ouverture et à l'implication de son environnement.
  - La place qu'elle offre aux bénévoles, aux usagers, aux entreprises, disons à la société civile, met en action la démocratie participative attendue aujourd'hui.
  - On peut penser que si certains projets de SCIC en cours aboutissent, ils contribueront à modifier les rapports ruraux-urbains et l'image des agriculteurs, comme l'expriment les porteurs de projets.
  - La SCIC peut contribuer à diminuer des rapports de force entre acteurs.
- **La SCIC et les élus locaux (Maires, Présidents de Communautés de Communes) :**
- Leur implication dans les projets : ils peuvent contribuer à l'émergence du projet sur leur territoire, ils informent, convainquent, mobilisent les autres représentants élus de leur collectivité pour qu'elle devienne sociétaire de la SCIC. Ils sont présents aux réunions (Assemblées Générales, Conseil de Surveillance...) : ce sont des élus militants, ayant souvent une culture entrepreneuriale.
  - Ils sont vecteurs d'information sur le statut SCIC et son fonctionnement auprès de la population : des élus médiateurs.
  - Ils peuvent être aussi des relais d'information, de médiation auprès d'autres entreprises du territoire (artisans).
  - Il y a une reconnaissance de l'élu qui agit, une légitimité.
  - Ils vont être des relais auprès d'autres élus (clients potentiels de la SCIC) pour expliquer qu'il ne peut pas y avoir de liens entre statut et prix, la SCIC doit pratiquer les prix du marché (culture du prix).
- **Les coopérations entre la SCIC et les collectivités locales, entre la SCIC et les autres entreprises du territoire :**
- Nos entretiens mettent en évidence que ces coopérations se situent essentiellement dans le cadre du multi sociétariat.
  - Quelques rares cas de coopération avec d'autres entreprises du territoire (sous-traitance, mise à disposition de locaux).



## Mission SCIC Phase 2

- Un projet de coopération technique, de recherche et développement avec une grande entreprise.
- Des rencontres entre les entreprises d'insertion du même département.
- La SCIC reste assez souvent isolée des instances professionnelles (syndicats) et des organismes consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture), des autres entreprises de son territoire : certains dirigeants de SCIC souhaitent développer ces relations qu'ils ont parfois débutées.



## Mission SCIC Phase 2

### 3. ANALYSE DES BESOINS

#### 3.1 Les difficultés et les contraintes des SCIC et des porteurs de projets.

Sur la totalité de ce chapitre, nous avons repris les propos de nos interlocuteurs.

##### 3.1.1 En amont de la création.

###### Difficultés

- Processus de création long qui s'appuie sur une ingénierie de projet collectif complexe et nouvelle.
- Beaucoup trop d'investissement personnel des porteurs de projet pour informer sur le statut, mobiliser les futurs sociétaires, étudier le marché. Car même lorsqu'il y a eu des soutiens financiers publics possibles, ils restent insuffisants.
- Un engagement verbal de Collectivités Locales qui parfois ne pourra pas se concrétiser.
- Une rédaction des statuts difficile avec des inquiétudes sur d'éventuels risques de contentieux.
- Le développement d'un marché (besoins non satisfaits) pour certains projets comparable à celui d'entreprises technologiques innovantes.
- Faiblesse des outils de communication.
- Souvent de nouveaux métiers qui vont nécessiter un accompagnement formation rapide.

###### Contraintes

- Mobilisation difficile des dispositifs d'aides publiques classiques.
- Une procédure d'agrément qui n'offre pas d'avantages spécifiques.
- Des partenaires publics, consulaires, financiers qui ne connaissent pas le statut et restent frileux.
- Des statuts complexes et peu d'experts juridiques connus des SCIC qu'elles pourraient mobiliser (nb : l'UREI vient de passer une convention avec un avocat).
- Benchmarking difficile.
- Communiquer et convaincre, au-delà de ce que doit faire une entreprise classique en création.
- Le temps nécessaire à l'appropriation réelle par les acteurs.



## Mission SCIC Phase 2

### Difficultés (suite)

- Travailler un concept innovant pour aboutir à des actions concrètes, facturables aux entreprises.
- Si l'intercommunalité ne fonctionne pas bien sur le territoire, cela peut avoir des incidences négatives sur le projet de SCIC s'il est nécessaire d'avoir un portage fort par les collectivités locales.
- Difficultés pour les collectivités territoriales à passer d'une culture de commanditaire à celle de sociétaire (participant au projet).
- Difficultés d'associer les usagers particuliers au capital (lorsqu'ils sont nombreux).
- Un statut qui a à être clarifié, qui a une promotion faible, qui parfois dérange, presque une démarche confidentielle très liée à la dynamique et à la connaissance propre que peuvent en avoir les acteurs locaux.
- Il est difficile d'associer les élus à cette démarche sauf si l'on a des élus militants.

### Contraintes (suite)



## Mission SCIC Phase 2

### 3.1.2 Dans la mise en œuvre des activités.

#### Difficultés

- Concilier rentabilité économique, formation – insertion, développement commercial.
- Faiblesse de la politique de communication des SCIC.
- Acceptation par les usagers d'un tarif du marché.
- Estimation difficile du paramètre temps pour les négociations commerciales, l'animation du multi sociétariat, convaincre les partenaires financiers et rechercher des soutiens financiers publics.

#### Contraintes

- Il n'est pas facile de trouver du personnel encadrant qualifié et compétent.
- Exigences importantes des clients au démarrage des relations commerciales.
- Pas de clause spécifique dans les marchés publics favorisant le secteur de l'économie sociale et solidaire (achat public responsable, clauses sociales et environnementales.....)
- Les délais de réalisation des travaux peuvent être plus longs (cas d'entreprises d'insertion).



## Mission SCIC Phase 2

### 3.1.3 Pour leur fonctionnement.

#### Difficultés

- Gestion du temps : il est difficile dans les premières années de création, de concilier le développement du chiffre d'affaire avec l'animation du multi sociétariat au-delà des réunions classiques (assemblées générales).
- Des organisations d'Assemblées Générales qui peuvent être lourdes.
- Obtenir la coopération concrète de tous les associés.
- Une gestion administrative lourde.
- Définir le rôle de la gérance dans une SARL SCIC.

#### Contraintes

- Pour les entreprises d'insertion, concilier la nécessité de rentabilité économique avec le travail d'insertion, de qualification des salariés en insertion.
- Méconnaissance du statut et de son fonctionnement par tous les nouveaux salariés, sociétaires, fournisseurs, clients....



## Mission SCIC Phase 2

### 3.1.4 Pour leur financement.

#### Difficultés

- Ingénierie du tour de table financier difficile (fonds propres et financement du besoin en fonds de roulement).
- Des réticences d'établissements financiers pour accorder des prêts.
- Des prévisionnels financiers à la création difficiles à établir.
- Le statut de SARL est inconfortable, le statut de SA serait plus clair pour le mode de gouvernance mais il y a la contrainte du montant du capital.
- Des SCIC en situation financière fragile.

#### Contraintes

- Les banquiers et sociétés de capital risques traditionnelles (hors secteur économie sociale et solidaire) ne connaissent pas suffisamment le statut SCIC.
- La capacité de la SCIC à intégrer de nouvelles collectivités locales au capital dépend de sa capacité à intégrer d'autres sociétaires (\*) compte tenu que les collectivités territoriales et leurs groupements ne peuvent pas détenir plus de 20% du capital.

(\*) : Article 19 septies de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 : Peuvent être associés d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif :

1° Les salariés de la coopérative ;

2° Les personnes qui bénéficient habituellement à titre gratuit ou onéreux des activités des la coopérative ;

3° Toute personne physique souhaitant participer bénévolement à son activité ;

4° Des collectivités publiques et leurs groupements ;

5° Toute personne physique ou morale qui contribue par tout autre moyen à l'activité de la coopérative.

La société coopérative d'intérêt collectif comprend au moins trois des catégories d'associés mentionnées ci-dessus, parmi lesquelles figurent obligatoirement celles figurant au 1° et 2°.

Les statuts déterminent les conditions d'acquisition et de perte de la qualité d'associé ainsi que les conditions dans lesquelles les salariés pourront être tenus de demander leur admission en qualité d'associé.

Les collectivités territoriales et leurs regroupements ne peuvent pas détenir ensemble plus de 20% du capital de chacune des sociétés coopératives d'intérêt collectif.



## Mission SCIC Phase 2

### Difficultés (suite)

- Pas de dispositif public d'accompagnement financier amont adapté au temps de création des SCIC (moyenne : 18 mois d'ingénierie).
- Les opérations de recapitalisation (second tour de table) ne semblent pas simples à mener et à faire aboutir.
- La situation de gérant bénévole pose problème pour les établissements bancaires.
- Des marges d'autofinancement faibles qui doivent être compensées par des subventions publiques les premières années.

### Contraintes (suite)

- Les outils financiers du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire ne semblent pas suffisamment adaptés aux besoins de financement d'entreprises innovantes (BFR).
- Un accès aux fonds Européens limité (lié au statut entreprise).
- Sur un projet, le fait de ne pas être sous statut associatif exclu la SCIC des soutiens financiers dans le cadre de la politique de la ville.



## Mission SCIC Phase 2

### 3.1.5 Les recommandations de nos interlocuteurs à destination des futurs porteurs de projets.

- Etre très clair sur les implications des partenaires : la SCIC ne fonctionnera pas s'ils ne sont pas présents, il faut une implication politique forte dans le projet.
- Pas nécessaire de retenir au capital les associés qui ne s'impliquent pas.
- Bien déterminer les objectifs de la SCIC, ce qu'elle va faire, ce que fera chaque associé, pas de positionnements petits boulots.
- Démarrer avec un tour de table satisfaisant (nombre d'acteurs et diversité), ce qui demande du temps : ne pas se laisser dépasser par de fausses urgences.
- Attention aux projets individuels : ils doivent rencontrer une réelle demande locale et il faut susciter l'adhésion de partenaires institutionnels.
- Il faut des collectivités locales au tour de table et surtout des élus (c'est l'intérêt du statut).
- Il faut s'adosser à des acteurs reconnus du territoire pour que le projet aboutisse.
- Il faut une activité économique réelle avec une capacité de produits propres conséquente, qu'il y ait un marché.
- Si des financeurs publics soutiennent les activités de la SCIC, il faut passer de la culture de subventions à celle de prestations.
- Ne pas prendre ce statut si l'activité ne peut fonctionner qu'avec des aides publiques (contrats aidés) car au bout de 4 à 5 ans, il faudra savoir faire fonctionner la SCIC uniquement avec des revenus commerciaux : nécessité d'acquiescer des qualités professionnelles.
- S'assurer de l'engagement et de la coopération des collectivités.
- Il est indispensable de préparer le démarrage en faisant adhérer au projet (en phase amont) un maximum de partenaires potentiels et de têtes de réseaux, car tous devront être activés à la mise en œuvre.
- Il faut obtenir des engagements avant le lancement et être capable, en termes de communication, de gérer tous ces contacts (c'est quasiment un temps complet).



## Mission SCIC Phase 2

### Recommandations d'élus :

- Il faut s'assurer de la mobilisation et de l'implication de l'ensemble des sociétaires pour éviter d'éventuels freins au développement, aux initiatives.
- Que les élus présents au démarrage du projet (peu, 3 à 4) soient des relais mobilisateurs d'autres élus pour après : ils doivent avoir un engagement militant.
- L'élu ne doit pas se servir de l'outil SCIC à des fins personnelles.
- La SCIC doit savoir communiquer et donner une image claire de ses activités via différents canaux : presse, radios locales....

### Recommandations de porteurs de projet :

- Etre très optimiste et persévérant.
- Avoir un esprit collectif sans se forcer (savoir faire participer naturellement).
- Ne pas compter le temps (beaucoup de disponibilité).
- Avoir beaucoup de volonté.
- Nécessité d'avoir au sein du collectif des personnes qui viennent du monde de l'entreprise pour leurs compétences par rapport au projet d'entreprise.
- La nécessité d'un important dialogue en amont qui tienne compte de tous les collègues par rapport à la prise de décision : un travail en profondeur avec toutes les catégories d'associés.

### Recommandations d'autres acteurs :

- Il faut être vigilant sur les temps d'apprentissage nécessaires aux nouvelles pratiques de coopération pour garantir la réussite du projet.
- Il faut que les compétences professionnelles des personnes qui mettent en œuvre les activités ne soient pas négligées.
- Il faut avoir une représentation claire du métier de la SCIC.
- L'équipe qui doit porter le projet doit le construire sur des valeurs communes.
- Cela suppose en terme de fonctionnement, en plus de l'activité économique, un acte militant. On affirme une gestion démocratique, une conviction à mutualiser.



## Mission SCIC Phase 2

- Connaître le modèle économique et réel du fonctionnement du système coopératif.
- Il faudrait qu'il y ait des élus régionaux qui s'emparent du statut.
- Les projets SCIC pourraient trouver leur place dans des démarches d'Agenda 21 de collectivités locales.
- Avoir des administrations sensibilisées.
- Sensibiliser les élus.
- Développer des actions de communication en direction de l'Association des Régions de France, de l'Assemblée des Départements de France.

### 3.2 Les conditions favorables à la transformation d'un statut existant en SCIC.

Selon nos entretiens et les quelques expériences de porteurs de projets, nous pouvons faire sur ce point, uniquement état que de quelques analyses :

#### Les étapes indispensables :

- L'identification des compétences du dirigeant pour piloter une entreprise coopérative en multi sociétariat.
- L'information et la formation du personnel.
- Bien s'assurer que la structure pourra être économiquement viable (sans subventions publiques à terme).
- Veiller à ce que les documents juridiques et réglementaires soient parfaitement rédigés.
- Bien maîtriser les jeux d'acteurs et de pouvoir.
- Si création d'une SARL, une définition claire et partagée des fonctions du directeur et du gérant avec des formations complémentaires si nécessaire.

#### Les freins à lever :

- Convaincre et informer clairement TOUS les futurs sociétaires (salariés en priorité) par rapport au nouveau statut et à la nouvelle forme de coopération.
- Partager la prise de décision et le pouvoir, lors de la transformation d'une association en SCIC avec les nouveaux sociétaires.
- Le porteur de projet initial (si dirigeant d'une association) doit avoir une capacité à s'adapter à un changement de gouvernance induit par les nouveaux partenaires et le multi sociétariat.
- Passer d'une approche associative à une approche économique, à un projet d'entreprise, s'adapter aux changements d'approche financière.



## Mission SCIC Phase 2

### Recommandations :

- Un projet de transformation d'un statut existant en SCIC ne pourra pas aboutir sans :
  - o Une forte volonté des porteurs du projet.
  - o Des engagements militants,
  - o Des capacités à développer et motiver un multi sociétariat et des élus.

### 3.3 Les besoins des SCIC et des porteurs de projets.

#### 3.3.1 Information.

- Faire connaître le statut SCIC aux responsables associatifs, élus, Chambres Consulaires, services de l'Etat, collectivités locales, ....
- Connaître la réglementation liée aux métiers pour certains secteurs d'activités (les sources d'information).
- Avoir accès à une base d'informations juridiques et législatives sur le statut.

#### 3.3.2 Communication.

- Nécessité pour les SCIC de pouvoir mettre en œuvre leur propre plan de communication sur leur territoire d'intervention : « il faut que la SCIC soit de plus en plus visible sur le territoire et qu'elle ait une reconnaissance ».
- Développer des outils de communication sur :
  - o L'ingénierie du projet (les étapes) : mobilisation des acteurs, montage économique, tour de table....
  - o Le modèle économique de la SCIC.
- Communiquer au-delà des réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire :
  - o Pouvoir se faire reconnaître des syndicats professionnels, des Chambres Consulaires et pour la diffusion des valeurs de l'économie sociale et solidaire.
  - o Faire adhérer des entreprises au capital de la SCIC et ainsi des chefs d'entreprises aux enjeux portés par les SCIC : développement d'une culture commune.



## Mission SCIC Phase 2

### 3.3.3 Formation.

- Permettre à des sociétaires (salariés notamment) d'accéder à des modules de formation sur le statut SCIC (origine, fonctionnement, réglementation du travail).
- Adapter un dispositif de formation pour les dirigeants de SCIC, en s'appuyant sur l'existant, les réseaux SCOP, UREI, Universitaires, CNAM... sous deux volets :
  - o La fonction dirigeant d'une entreprise (gestion, RH...).
  - o Le mode de management coopératif.
- Proposer des actions qualifiantes pour les salariés sur certains métiers et des formations à la gestion de projet.
- Proposer aux dirigeants des modules sur la forme juridique, la gestion, le management et comment accompagner le renouvellement des dirigeants (leaders) dans des systèmes solidaires.
- Développer de la formation en direction des élus (les échelons pertinents : ceux des intercommunalités).
- Tester les compétences du porteur de projet (dirigeant) : l'UREI développe un module avec l'AFPA pour tester les compétences du futur dirigeant d'une entreprise d'insertion et proposer un accompagnement adapté dans un avant projet.

### 3.3.4 Accompagnement conseil.

- Constituer un pôle d'experts régional (binôme praticiens des SCIC et consultants) qui travaillerait sur la méthodologie d'accompagnement à la création de SCIC. Impliquer le réseau SCOP, UREI, CUMA.  
Il est nécessaire d'avoir ce binôme (praticiens-consultants) sur ce statut pour :
  - o Un ancrage territorial important.
  - o Un regard extérieur.
- Faire un lien avec l'AVISE qui dispose d'une expérience sur les SCIC pour organiser, gérer, impulser, capitaliser et animer des réseaux d'experts.
- Avoir des soutiens pour la communication, le marketing.
- Bénéficier du soutien de juristes spécialisés connaissant parfaitement le statut SCIC.



## Mission SCIC Phase 2

### 3.3.5 Ingénierie financière.

- Etudier des montages et procédures d'ingénierie financière avec des partenaires financiers : un groupe de travail régional pourrait être mis en place sur cette problématique.
- Développer des actions de communication vers des réseaux bancaires.
- Mobiliser des soutiens financiers publics pour le lancement du projet compte tenu de l'objet de la SCIC.
- Trouver des outils de financement pour soutenir le lancement commercial.

### 3.3.6 Echanges d'expériences et mutualisation de savoir faire.

- Sur l'implication des institutionnels, des collectivités, comment réussir et débattre sur les raisons des échecs.
- Des contacts avec d'autres SCIC au moment du démarrage.
- Des échanges avec des SCIC ayant le même domaine d'activités, pour des échanges ciblés et sur les actions de communication.
- Des échanges d'expériences avec des représentants de la CCI, du MEDEF sont très importants notamment sur la gestion d'entreprise.
- Sur les volets juridique, administratif, ressources humaines, contrats.
- Sur les problèmes rencontrés : génériques de la création d'entreprise et spécifiques aux SCIC, sur les solutions trouvées. Quelles mobilisations ? Quels transferts ?
- Trouver des complémentarités commerciales entre les SCIC : développer un « réseau commercial d'économie solidaire ».

## 3.4 Les attentes vis-à-vis d'un projet d'Inter-réseaux régional SCIC.

### 3.4.1 Les attentes des SCIC.

- Faire attention à ne pas cumuler les dispositifs de formation : cf. actions de formation déjà en cours pour les entreprises d'insertion et organisées par l'UREI.



## Mission SCIC Phase 2

- Mettre en place un groupe d'experts sur l'accompagnement méthodologique et l'ingénierie de projet.  
L'**Inter-réseaux régional SCIC** doit pouvoir mobiliser des financements publics pour l'accompagnement des SCIC (échanges d'expériences, experts...).
- L'**Inter-réseaux régional SCIC** doit associer des élus et des salariés de SCIC.
- Participerait à deux rencontres maximum par an, mais nécessité de bien clarifier « qui fait quoi et comment » pour les différents acteurs (réseaux d'accompagnement notamment).
- Pas de besoins spécifiques, éventuellement sur des échanges avec des SCIC ayant concrétisées des expériences positives avec des collectivités et si ciblés sur leur problématique et qu'ils en retirent quelque chose.
- A ce jour des besoins ponctuels sur le juridique, ne sait pas quels autres besoins dans la durée.
- Le crédit coopératif a été un acteur déterminant dans le soutien qu'il a apporté à la SCIC dans son tour de table financier : il pourrait jouer un rôle de chef de file sur des projets.
- Les sociétés de Capital risque classiques ne sont pas adaptées au statut SCIC et SCOP : quels outils complémentaires à la société coopérative de Capital risque IES pour aider au renforcement du haut de bilan de ces entreprises ?
- Concevoir les statuts SCIC et SCOP comme complémentaires.
- Faire reconnaître l'agrément « Entreprise Solidaire » par les commanditaires publics dans leurs appels d'offre.
- Développer des outils de communication adaptés au milieu économique.
- Priorité : la définition d'un plan d'action commun. Ne pas créer une micro structure mais plutôt un réseau informel qui s'appuiera sur la définition d'un plan d'action et sa mise en œuvre : « on s'adapte aux gens qui sont là », un outil à la disposition des SCIC.
- Travailler sur les difficultés rencontrées pour s'entendre sur les valeurs communes des SCIC et repérer les partenaires particuliers qui pourraient les porter : avec qui travailler, avec qui communiquer avant de définir un plan d'action, c'est-à-dire faire une cartographie régionale des acteurs.
  - o Mutualiser et faire circuler de l'information.
  - o Un forum d'échanges, des contacts, des personnes ressources identifiées.



## Mission SCIC Phase 2

- Un soutien à l'ingénierie financière (dynamique de financement) et à la mobilisation des aides publiques.
  - Un bilan une à deux fois par an.
  - De la conception d'outils.
- L'**Inter-réseaux régional SCIC** doit contribuer à fixer des orientations sur le mode de développement des SCIC.
  - Un **Inter-réseaux régional SCIC** doit être créé en respectant l'équilibre (50 – 50) dans les prises de décisions sur les choix des actions à mener entre les acteurs (SCIC, porteurs de projets) et les réseaux institutionnels.
    - Toujours respecter cette proposition (50 – 50) pour assurer la pérennité du réseau.
    - Un rôle d'information.
    - Un rôle de formation des acteurs : s'appuyer plutôt sur un dispositif type plate forme d'ingénierie.

Un **Inter-réseaux régional SCIC** ne doit pas avoir pour objectif de fédérer mais de structurer.

Trouver LE projet commun à tous les acteurs, l'animer et le financer pour mettre en œuvre :

- Une stratégie de promotion et de développement régional des SCIC.
- Des services associés.

Quelques pistes de réflexions : journées d'études (3 par an maximum), utiliser les médias pour la communication, un lieu d'expression, développer la transversalité, l'approche filière, ne pas se centrer uniquement sur l'approche territoriale.

### 3.4.2 Les attentes des porteurs de projets.

- Que les SCIC nouvellement créées portent ce réseau est essentiel.
- Un réseau qui pourrait être à plusieurs niveaux : régional et inter-régional.
- Diffuser des expériences, organiser des rencontres, des voyages d'études et de sensibilisation avec des élus.
- Accompagner les élus lors de la mise en œuvre de la SCIC dans la dynamique coopérative et pour faire le retour d'information vers leurs Conseils respectifs.



## Mission SCIC Phase 2

- Que l'inter-réseaux puisse mettre en œuvre des actions d'accompagnement – conseil sur deux volets prioritaires : juridique et financier.
- La capacité de l'inter-réseaux régional SCIC à mobiliser des financements publics pour les besoins en accompagnement par des intervenants externes.
- Il pourrait apporter un regard externe sur le projet dès l'amont.
- Un appui externe dans les négociations avec les collectivités locales et territoriales.
- Des aides publiques au démarrage d'activités à l'identique des autres projets de créations d'entreprises : soutien aux investissements notamment par l'Etat, le Conseil Régional.
- L'inter-réseaux régional SCIC doit pouvoir aider à trouver des soutiens financiers pour accompagner le travail d'ingénierie sociale amont.
- Il est à développer car il est dans la culture actuelle de l'entreprise.
- Il est nécessaire pour créer des liens de solidarité.
- Il doit montrer l'opportunité du statut et sa pertinence pour accompagner des régulations économiques qui peuvent se faire par la société civile.
- Ne pas construire un dispositif lourd « usine à gaz » et ne pas utiliser prioritairement un intranet pour diffuser les expériences et partager les savoir-faire.

### 3.4.3 Les attentes d'élus locaux.

Nous avons eu des entretiens avec cinq élus locaux :

- 3 Présidents de Communautés de Communes,
- 3 Maires,
- 2 Adjointes au Maire,

Trois élus sont représentants de collectivités locales sociétaires dans des SCIC existantes.

Deux élus sont actuellement impliqués dans des projets en cours.



## Mission SCIC Phase 2

### Leurs remarques et attentes :

- Un réseau rend plus fort.
- Il est de plus en plus nécessaire aujourd'hui de travailler en réseau.
- le fait de créer un inter-réseaux permet aussi de soutenir ceux qui ont des initiatives : complémentarité.
- Un accompagnement qui pourrait être proposé : une garantie par rapport au porteur de projet.
- Diffuser des expériences : les difficultés rencontrées, les solutions trouvées.
- Il faut que les élus, les maires s'impliquent.
- Il faut tisser des liens en coopération.
- L'ancrage des projets sur les territoires est essentiel.
- La qualité et l'image du territoire : des vecteurs de communication.
- Un dispositif de type plate-forme de lancement pourrait être imaginé via notamment le soutien du Conseil Général.
- Créer un guide de la création d'une SCIC « mode d'emploi » avec des liens pour l'information (bases de ressources).
- L'inter-réseaux doit être un relais d'informations (le statut SCIC et son fonctionnement, les partenaires financiers...), une mise en commun de moyens.
- il doit identifier les experts juridiques en raison des difficultés et de la complexité du montage administratif et des collègues.
- Les SCIC doivent mettre en œuvre un plan de communication sur leur territoire (plaquette, logo, médias, presse...), elles doivent développer une capacité à se faire reconnaître : l'inter-réseaux pourrait mobiliser des moyens pour soutenir les coûts financiers des actions de communication.
- Sur le volet social et insertion, réfléchir sur les besoins de formation, de « regards extérieurs » (gestion de conflits, communication, règles de vie sur le lieu de travail...) : un poste à temps partagé pourrait être mutualisé dans un inter-réseaux pour cet accompagnement.



## Mission SCIC Phase 2

- Un inter-réseaux doit développer des actions pour soutenir les nouveaux porteurs de projet : idée de parrainage par les SCIC existantes.
- il faudrait que les élus puissent facilement trouver des informations sur la SCIC via leurs réseaux habituels de communication (Association des Maires de France, Association des Districts et Communautés de France, Association Nationale des Elus de Montagne.....).

### 3.4.4 Les attentes des autres acteurs.

- Structures d'accompagnement, consultants, réseaux, CERISE.
  - Partenaires financiers.
  - Représentants d'un Conseil Général, d'une Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP).
  - Bénévole, usager personne physique, salariée.
- Organisation de la mutualisation d'expériences, de pratiques sous deux angles :
    - o Filières (exemples : environnement, circuits courts, services de proximité).
    - o Fonctionnement du statut SCIC.
  - Identification d'une personne ressource, connaissant également les acteurs régionaux de l'Economie Sociale et Solidaire et leurs missions et qui développe des actions avec une importante proximité territoriale : que cette personne vienne sur le terrain pour informer, transférer ses connaissances à des points relais locaux.
  - Mettre plus en avant la SCIC comme un outil pertinent de gestion de problématiques environnementales et de réponse adaptée à des besoins émergents dans ce champ.
  - L'inter-réseaux doit contribuer à garantir l'assise et la pérennité des SCIC. Par exemple, il doit pouvoir conduire des actions pour accompagner leur développement commercial.
  - Bien définir le niveau pertinent de chaque action : dimension de subsidiarité.
  - A terme, il pourrait y avoir une fédération autonome des SCIC.
  - Les compétences du dirigeant de départ « homme clé » sont essentielles : besoin d'avoir une culture du public et du privé.



## Mission SCIC Phase 2

- S'appuyer sur les réseaux existants d'économie solidaire et les conforter.
- Réfléchir sur la mutualisation de partenariats commerciaux et l'ouverture de marchés potentiels avec d'autres entreprises du secteur de l'Economie Solidaire.
- Organiser des échanges d'expériences entre salariés de SCIC ayant une fonction de développement commercial.
- Que des Conseillers Généraux puissent s'impliquer en faveur du développement des SCIC : effet levier pour une politique globale et un relais avec des Conseillers Régionaux.
- Développer une présence régionale sur le terrain.
- Répondre aux besoins du terrain et structurer ses demandes (qui fait quoi ? quels moyens ?), que ceux qui sollicitent acceptent aussi de financer.
- L'inter-réseaux SCIC pourrait travailler avec les Conseils Généraux pour déterminer leurs modalités d'intervention dans des projets SCIC à partir d'un recensement précis des secteurs d'activités.
- L'inter-réseaux SCIC pourrait faire la promotion des SCIC en direction des candidatures retenues par le Conseil Régional Midi-Pyrénées dans son appel à projet Economie Solidaire auprès des pays et PNR : les acteurs vont être accompagnés financièrement pendant un an sur l'ingénierie de projets.



## Mission SCIC Phase 2

### 4. SCENARIOS D' ACTIONS POUR UN INTER-RESEAUX REGIONAL SCIC EN MIDI-PYRENEES.

#### 4.1 Recommandations.

##### 4.1.1 Contexte.

Notre démarche d'analyse « terrain », d'entretiens individuels sur Midi-Pyrénées met en évidence :

- Que ce statut apporte des réponses pérennes à des problématiques locales (besoins non satisfaits, insertion, environnement, circuits courts...).
- Qu'il peut aussi avoir une dimension nationale.
- Qu'il construit un champ d'action donnant une place à la démocratie participative et à la société civile.
- Qu'il organise de façon transparente, autour d'objectifs partagés, le partenariat entre acteurs publics et privés.
- Que les créateurs et porteurs de projets sont des « militants ».

Même si les SCIC et les porteurs de projets ont pu trouver des soutiens, hétérogènes jusqu'à présent, ils se retrouvent :

- Isolés régionalement.
- Avec des entreprises fragiles financièrement.
- Avec un certain nombre de questionnements (juridiques, financiers, mobilisation du multi sociétariat...)
- Avec un environnement économique et politique connaissant peu ce statut.
- Avec un certain nombre de dirigeants en situation de suractivités.
- Avec des besoins en termes d'information, de communication, de formation, d'accompagnement conseil, d'échanges d'expériences et de mutualisation de savoir faire, de soutiens financiers.
- Avec des attentes vis-à-vis d'un projet d'**Inter-réseaux régional SCIC**.



## Mission SCIC Phase 2

### 4.1.2 Dimensions géographiques.

Les attentes prioritaires des acteurs (SCIC, porteurs de projets, élus) se situent au niveau local, avec une proximité d'animation de « terrain » car cet **Inter-réseaux régional SCIC** a bien pour objectif d'accompagner leur développement et leur structuration et de reconnaître leur rôle au niveau local.

Le projet de coordination ne peut se définir que sur un niveau régional pour mobiliser notamment dans cette réflexion, des réseaux (URSCOP, UREI, CUMA, Associatifs... et des financeurs publics prioritaires : Conseil Régional, Etat notamment.

Des relais départementaux d'information et d'animation pourraient être identifiés, au sein de Conseils Généraux, de Directions Départementales du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelles, de Pays, de Communautés de Communes...

Une dimension interrégionale pourrait s'imaginer pour certaines actions annuelles et réflexions partagées : échanges d'expériences et mutualisations de savoir faire en lien avec les CRESS Aquitaine, Limousin, Languedoc Roussillon et pourquoi pas Auvergne et PACA.

Une dimension nationale à prendre en compte, deux opérateurs essentiels ont construits et acquis une expertise au travers des actions qu'ils conduisent en faveur du développement des SCIC. Il est indispensable de s'associer à eux :

- o L'inter-réseaux SCIC national, en associant Alix MARGADO à la définition et mise en œuvre de ce projet.
- o L'AVISE, Christian VALADOU, responsable du pôle « Entreprendre autrement » et Carla RASERA, chargée de mission « Nouvelles Coopératives », en mobilisant comme ils nous l'ont proposé, leur coopération technique et pourquoi pas, en se faisant le relais régional de leurs productions et actions.

Une dimension européenne devra également être prise en compte pour développer des coopérations, se faire reconnaître et contribuer à la mise en œuvre de la politique européenne (nouveaux fonds structurels à mobiliser).

### 4.1.3 Organisation.

Comme l'ont exprimé nos interlocuteurs et selon leurs attentes, cet **Inter-réseaux régional SCIC** n'a pas à mettre en place une micro structure, il doit rassembler un certain nombre d'acteurs, partenaires volontaires, pour accompagner la structuration et le développement des SCIC en Midi-Pyrénées.

Des acteurs qui seront concernés par la mise en œuvre d'actions partagées et définies préalablement par eux.



## Mission SCIC Phase 2

L'Inter-réseaux régional SCIC devrait s'appuyer sur :

- La définition de valeurs communes.
- La définition d'objectifs communs et de missions.
- La définition d'un plan d'actions.
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des actions réalisées.
- Le choix d'une animation.

### 4.1.4 Définition d'un plan d'action.

Nos entretiens nous permettent de faire un certain nombre de préconisations d'actions, base de la réflexion des acteurs de l'Inter-réseaux régional SCIC pour LEUR plan d'action.

La mise en place d'un groupe de travail régional ou comité de pilotage (phase 3 du cahier des charges du projet) ayant pour objectif de :

- Débattre des difficultés rencontrées par les SCIC et porteurs de projets.
- Définir des valeurs communes, cadre de référence pour un Inter-réseaux régional SCIC.
- Définir les objectifs et missions de l'Inter-réseaux régional SCIC.
- Rédiger et planifier le plan d'action partagé de l'Inter-réseaux régional SCIC. Chaque action devra s'appuyer sur des allocations de ressources (humaines et financières) et des objectifs de résultats clairement identifiés.
- Hiérarchiser les actions.

### 4.1.5 Mobilisation de partenaires publics et privés.

Certains de nos interlocuteurs ont mis en avant l'importance de veiller à ce que cet Inter-réseaux régional SCIC ait une représentation équilibrée d'acteurs :

- Représentants des SCIC, porteurs de projet
- Institutionnels (réseaux, financeurs publics, établissements financiers).

Il devra aussi laisser une place à des élus, des consultants, des structures locales d'accompagnement, des associations, d'autres entreprises...qui le souhaiteraient.



## Mission SCIC Phase 2

### 4.2 Scénarios d'actions.

#### 4.2.1 Préalables.

L'analyse des entretiens conduits nous permet d'émettre les propositions de scénarios d'actions suivants en faisant référence à la problématique posée et au contexte régional des acteurs.

En posant l'hypothèse que, politiquement, un consensus permettra de mettre en place en Midi-Pyrénées un **Inter-réseaux régional SCIC** pour accompagner leur développement, nous pouvons proposer un certain nombre d'actions structurantes à conduire.

Les projets proposés ne seront cohérents que :

- S'ils sont inscrits dans un plan d'action à trois ans.
- Si les conditions techniques, financières et humaines de mise en œuvre sont approfondies et validées par un comité de pilotage désigné par l'**Inter-réseaux régional SCIC**.
- S'ils s'appuient sur :
  - Le soutien technique de l'Inter-réseaux SCIC national et de l'AVISE.
  - Le soutien politique, technique et financier de l'Etat (SGAR Midi-Pyrénées) et du Conseil Régional Midi-Pyrénées.
  - Un dispositif d'animation, de suivi et d'évaluation de leur mise en œuvre.
- S'ils bénéficient d'une forte coopération :
  - De l'URSCOP, de l'UREI, du mouvement CUMA, de la CPCA.
  - De partenaires financiers (IES, Crédit Coopératif, Caisse d'Épargne, Midi-Pyrénées Active, fondation MACIF, notamment).

En effet, la prise en compte de ces préalables constitue des garanties de réussite pour la mise en œuvre des actions proposées.

#### 4.2.2 Proposition d'une démarche méthodologique pour la définition du plan d'action de l'Inter-réseaux régional SCIC.

- 1- Restituer les travaux des études aux acteurs rencontrés (phase 1 et 2 de la mission).  
Débattre sur les problèmes rencontrés par les SCIC.  
Définir les valeurs communes des SCIC.



## Mission SCIC Phase 2

- 2- Constituer, selon une démarche volontaire, le comité de pilotage qui sera en charge de :
  - La définition des objectifs, missions de l'**Inter-réseaux régional SCIC**, de son mode d'organisation.
  - La définition des axes de travail préalable à la rédaction du plan d'actions (organisation des 3 groupes de travail ci-dessous).
  - De la rédaction du plan d'action de l'**Inter-réseaux régional SCIC**.
- 3- Mettre en place un groupe de travail d'experts qui définira l'ingénierie d'un dispositif de formation – développement à mettre en œuvre en Midi-Pyrénées.
- 4- Mettre en place un groupe de travail sur l'ingénierie financière associant établissements financiers, sociétés de capital risque, organismes de garantie, financeurs publics.
- 5- Mettre en place un groupe de travail en charge de la définition d'un plan de communication régional sur les SCIC.
- 6- Rédiger le plan d'action régional pour le développement et la structuration des SCIC.
- 7- Organiser une réunion plénière de présentation du plan d'action régional.



## Mission SCIC Phase 2

### 4.2.3 Scénarios d'actions.

#### 4.2.3.1 Scénario 1.

##### Action

- Mettre en œuvre un plan de communication régional favorisant la connaissance et le développement des SCIC.

##### Objectifs

- Faire connaître le statut, les SCIC et les porteurs de projet.
- Faire connaître les valeurs portées par les SCIC et leur impact sur les territoires.
- Communiquer sur les actions de l'Inter-réseaux régional SCIC.
- Etre le relais de l'AVISE et de l'Inter-réseaux national SCIC en Midi-Pyrénées.
- Construire une base de ressources.
- Organiser un dispositif d'accueil et d'information des porteurs de projet et des SCIC.

##### Contraintes à lever

- Pouvoir bénéficier du soutien de tous les membres de la CRESS.
- Pouvoir bénéficier du soutien politique et financier de l'Etat et du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

##### Atouts à valoriser

- S'appuyer sur les actions en cours de développement de l'AVISE.
- Renforcer la place de l'économie sociale et solidaire dans le développement territorial de Midi-Pyrénées.
- Saisir l'opportunité de l'appel à projet économie solidaire du Conseil Régional Midi-Pyrénées en direction des Pays et des PNR pour communiquer auprès de ces structures.
- Pouvoir s'inscrire dans des démarches Agenda 21 des Collectivités (Conseil Généraux, regroupements de communes et communes).
- S'appuyer sur les élus militants interviewés.

##### Partenaires à mobiliser

- Membres de la CRESS.
- Dirigeants de SCIC et porteurs de projet.
- Etat (SGAR, DRTEFP, DDTEFP) et Conseil Régional Midi-Pyrénées.
- Conseils Généraux.
- Elus, Associations d'élus, représentants techniques de Communautés de Communes, d'Agglomérations, communes et Pays, CNFPT.
- Direction Régionale Caisse des Dépôts et Consignations.
- AVISE, Inter-réseaux national SCIC.
- Structures financières.



## Mission SCIC Phase 2

### 4.2.3.2 Scénario 2.

#### Action

- **Coordonner un dispositif de formation – développement individualisé.**

#### Objectifs

- Accompagner l'ingénierie de projet des SCIC et porteurs de projets.
- Soutenir leur professionnalisation (formation des dirigeants, structuration de leurs métiers, qualification des salariés).
- Pouvoir prendre en compte, de façon individualisée, les besoins en formation et en accompagnement des SCIC, des porteurs de projets, des opérateurs du dispositif et répondre à leur demande de façon individualisée et collective.
- Avoir une cohérence méthodologique d'accompagnement.
- Constituer une base de ressources sur la mutualisation de pratiques.
- Faciliter les échanges de savoir-faire entre SCIC et porteurs de projets.
- Constituer un panel d'experts juridiques, d'accompagnateurs « experts » et faire le lien avec l'ensemble des opérateurs du dispositif.
- Faire des liens avec les Universités et Centres de recherche.

#### Contraintes à lever

- Avoir défini, au travers d'un groupe de travail d'experts, les actions et les modalités de mise en œuvre du dispositif.
- Pouvoir bénéficier du soutien financier de partenaires publics.

#### Atouts à valoriser

- S'appuyer sur des dispositifs de formation-développement existants et sur les travaux en cours de l'AVISE.
- Prendre en compte les besoins exprimés par les acteurs dans notre état des lieux et les affiner.
- Mobiliser, sous réserve d'un accord et d'une coopération de l'AVISE, la procédure TSF (Transfert de Savoir Faire) qu'elle met en place au bénéfice des entreprises de l'insertion par l'activité économique et éligible aux SCIC en s'appuyant sur un panel de personnes ressources (Dirigeants d'Entreprises).

#### Partenaires à mobiliser

- Réseaux (URSCOP, UREI, CUMA, CPCA...), AVISE, Inter réseaux SCIC national.
- ADEFPO, ADEFPAT, Structures d'accompagnement, consultants.
- Universités, Centres de recherche, CERISE, CNAM, AFPA.
- Conseil Régional Midi-Pyrénées, Etat (SGAR, DRTEFP), Direction Régionale Caisse des Dépôts et Consignations, Conseils Généraux.



## Mission SCIC Phase 2

### 4.2.3.3 Scénario 3.

#### Action

- **Accompagner les SCIC sur leurs structurations financières.**

#### Objectifs

- Informer les porteurs de projet sur les outils financiers mobilisables.
- Accompagner l'ingénierie financière de projets, l'organisation de tour de table financier.
- Recenser les problématiques financières des SCIC et porteurs de projets.
- Contribuer à renforcer les outils financiers existants.

#### Contraintes à lever

- Définir un projet commun régional entre les partenaires financiers (groupe de travail).

#### Atouts à valoriser

- S'appuyer sur les expériences de partenaires financiers régionaux qui accompagnent déjà les SCIC (IES, Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne, Midi-Pyrénées Active, Fondation MACIF) et de SCIC existantes en région et hors région Midi-Pyrénées.

#### Partenaires à mobiliser

- Réseaux (URSCOP, UREI, CUMA, CPCA).
- Société coopérative de capital risque régionale IES (Initiative pour une Economie Solidaire).
- Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne.
- Fondation MACIF.
- Midi-Pyrénées Active.
- Autres partenaires financiers volontaires.
- Conseil Régional Midi-Pyrénées, Etat (SGAR), Conseils Généraux.
- Direction Régionale Caisse des Dépôts et Consignations.
- AVISE.
- Inter-réseaux SCIC national.



## Mission SCIC Phase 2

### 4.2.3.4 Scénario 4.

#### Action

- **Accompagner l'échange d'expériences et la mutualisation de savoir-faire.**

#### Objectifs

- Organiser, à la demande des SCIC et de porteurs de projet, des échanges sur des problématiques transversales (filières, juridique, management coopératif, RH, commercial, mobilisation des sociétaires publics, des élus...) : mise en place de groupes de travail et sous groupes (2 à 3 SCIC) localement, accompagnés par des consultants.
- Organiser deux séminaires par an (régional et inter régional).
- Organiser des visites de SCIC.
- Capitaliser les expériences et savoir-faire.

#### Contraintes à lever

- La gestion du temps pour les SCIC et porteurs de projet.
- Avoir les moyens humains et financiers pour l'animation, l'organisation et la capitalisation des expériences.

#### Atouts à valoriser

- La diversité des expériences des SCIC et des porteurs de projets (niveau régional et inter régional).
- La résolution de problèmes est facilitée par l'échange.
- L'ancrage territorial des SCIC peut favoriser des développements commerciaux entre elles (réseau solidaire).

#### Partenaires à mobiliser

- SCIC et porteurs de projets.
- Structures d'accompagnement et consultants.
- Elus locaux.
- Membres de la CRESS.
- Conseil Régional Midi-Pyrénées.
- Etat (SGAR, DDTEFP).
- Inter réseaux SCIC national.
- AVISE.
- Universités et centres de recherche.



## Mission SCIC Phase 2

### 4.2.3.5 Scénario 5.

#### Action

- **Nommer un animateur de l'Inter-réseaux régional SCIC.**

#### Objectifs

- Accompagner la définition et la coordination des actions (plan d'actions).
- Accompagner la mise en œuvre des actions de communication.
- Accompagner le suivi et l'évaluation des actions.

#### Contraintes à lever

- Une décision qui doit bénéficier du soutien de tous les membres de la CRESS.
- Choisir la structure porteuse de cette animation.
- Moyens financiers.

#### Atouts à valoriser

- La mutualisation et la mise en commun de besoins et moyens pour mobiliser le soutien de financeurs publics (Soutien emplois associatifs par le Conseil Régional Midi-Pyrénées).
- Une personne ressource régionale référente sur les SCIC.

#### Partenaires à mobiliser

- Membres de la CRESS.
- Dirigeants de SCIC et porteurs de projet.
- Conseil Régional Midi-Pyrénées, Etat.



## Mission SCIC Phase 2

### 5. CONCLUSIONS.

C'est bien du regard posé par les acteurs de terrain sur les SCIC que nous pouvons écrire nos analyses et nos conclusions.

La SCIC est un outil innovant qui permet de combiner des enjeux et des attentes d'acteurs militants en faveur du développement économique et social de nos territoires.

Ils sont conscients de ce que la mise en œuvre de ce statut peut apporter de différent à la société, effet de levier positif en terme de :

- Réponse économique et sociale à des besoins non satisfaits.
- Développement de la démocratie participative.
- Actions dans le domaine du Développement Durable.
- Contributions à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.
- Coopérations entre acteurs publics et privés.
- Transversalités.

La SCIC ne serait-elle pas contributive d'un nouveau modèle économique ?

Ne craignez pas que ce soit de l'utopie, les pages précédentes vous ont exprimé la réalité terrain !

Pourquoi ce statut devrait-il rester confidentiel ?

Pourquoi les SCIC et les porteurs de projet devraient-ils rester isolés ?

Pourquoi des créateurs de SCIC ne pourraient-ils pas bénéficier eux aussi d'un environnement favorable et positif apporté par les aides à la création d'entreprise ?

Faut-il s'interroger sur la nécessité, la légitimité d'un **Inter-réseaux régional SCIC** et de son enveloppe de soutiens ?

S'interroge-t-on sur la légitimité et l'action en faveur de la création d'entreprise des Chambres Consulaires Régionales et Départementales (Chambre de Métiers, de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture), des soutiens des syndicats professionnels à leurs adhérents ... ?

D'autant que devant leurs atouts, leurs difficultés, leurs attentes, les acteurs concernés par ce développement expriment un certain nombre de besoins que l'on ne peut pas laisser sans réponse.

Attendent-ils le « mouton à cinq pattes » ? En tous les cas, ils ne veulent pas d'une « usine à gaz ».



## Mission SCIC Phase 2

Notre analyse vous propose de mettre en débat cinq scénarios d'actions :

1. Mettre en œuvre un plan de communication régional favorisant la connaissance et le développement des SCIC.
2. Coordonner un dispositif de formation – développement individualisé.
3. Accompagner les SCIC sur leurs structurations financières.
4. Accompagner l'échange d'expériences et la mutualisation de savoir faire.
5. Nommer un animateur de l'**inter-réseaux régional SCIC**.

Ces actions devant mobiliser les moyens humains, techniques et financiers adaptés et nécessaires.

Mais il faudra rester vigilant, un inter-réseaux régional SCIC ne devra pas rester cloisonné. Il aurait des intérêts à développer des coopérations avec d'autres réseaux, hors du champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Et également, à lui, de montrer la force de ce nouveau modèle coopératif aux grandes entreprises (un outil pour développer des services aux salariés ?, aux entreprises artisanales (un outil pour faciliter la reprise d'entreprise ?). Peut être d'autres étapes de réflexions ...

Nous ne sommes pas les seuls convaincus par ces conclusions, en effet, dans les actes d'une conférence sur la promotion des SCIC « Société Coopérative d'Intérêt Collectif : l'efficacité économique au service d'un territoire » organisée par le Conseil Régional d'Ile de France le 15 Novembre 2005 (source : [www.scic.coop](http://www.scic.coop)), on peut lire cette intervention d'un Conseiller Régional :

« Pourtant, avec une volonté commune des collectivités locales (communautés de communes, départements, régions) et de porteurs de projet suffisamment nombreux dans le plus grand nombre possible de secteurs, les obstacles techniques seront contournés sans problème. Les personnalités qui y croient, élus et porteurs de projets, doivent se rencontrer ».



## Mission SCIC Phase 2

### 6. REMERCIEMENTS.

Nous tenons particulièrement à remercier pour leur contribution à cette mission :

- o Les financeurs de la mission:
  - **Charles FIASSON**, Correspondant Régional Economie Sociale et Solidaire, SGAR (Secrétariat Général aux Affaires Régionales), Préfecture de la Région Midi-Pyrénées.
  - **Jean LAMAZE**, Chargé de développement territorial, Direction Régionale Caisse des Dépôts Midi-Pyrénées.
- o Nos commanditaires :
  - **Joseph REVEILLERE**, ancien Président de la CRESS Midi-Pyrénées.
  - **Agnès DOFNY**, Présidente de la CRESS Midi-Pyrénées.
  - **Brigitte PREVOST**, Secrétaire de la CRESS Midi-Pyrénées.
  - **Nolwenn RIVIERE**, Chargée de mission CRESS Midi-Pyrénées.

- o Les acteurs interviewés :

#### Réseaux

- **François-Xavier SALVAGNAC**, Directeur de l'URSCOP, Union Régionale des SCOP Midi-Pyrénées Languedoc Roussillon.
- **Jean-Pierre AZAIS**, Trésorier de l'URSCOP, Délégué Régional de l'USGERES, Union de Syndicats et Groupement d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale, Vice Président de CERISES.
- **Eric TOUMELOU**, Directeur de l'UREI, Union Régionale des Entreprises d'Insertion.
- **Mireille FRAYSSE**, Directrice de la Fédération Départementale des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), des Hautes-Pyrénées, représentante de CUMA Midi-Pyrénées.
- **Alix MARGADO**, Animateur de l'Inter-réseaux SCIC National, Confédération Générale des SCOP.

#### SCIC

- **Dominique LATRILLE**, Co-fondateur de la SCIC Saveurs d'Ailleurs à FOIX (09), **Bernard PENALBA**, usager personne physique, Directeur des Maisons de la Solidarité GRETA de l'Ariège, **Jacqueline DE RIOLS**, bénévole.
- **Jacques LONGEOT**, Directeur Général de la SCIC Entraid' à Toulouse (31).



## Mission SCIC Phase 2

- **Jean-Louis PERICO**, Directeur de la SCIC Environnement Multi Services à Montauban (82).
- **Guilhem MAYER**, Directeur de la SCIC du Plantaurel à Varilhes (09).
- **Michel LE HEN**, Cogérant de la SCIC Régie Territoriale de Services du Val de Save à Ségoufielle (32).  
**Alain TOURNE**, Maire de l'Isle Jourdain, Président de la Communauté de Communes de la Save L'isloise.  
**Jean-Pierre BEGUE**, Maire de Ségoufielle.  
**Gérard FABRICE**, Adjoint au Maire de l'Isle Jourdain, Trésorier de la Communauté de Communes de la Save L'isloise.
- **François GOUDENOVE**, Directeur Général de la SCIC WebSourd à Toulouse.  
**Christine SIEWEKE**, assistante commerciale de la SCIC WebSourd.

### Porteurs de projet

- **Dominique OLIVIER**, Directeur de la SICASELI à Lacapelle Marival (46)  
**Laurent CAUSSE**, Responsable administratif et financier SICASELI.  
**Vincent LABARTHE**, Président de la Communauté de Communes du Causse Ségala Limargue, Maire de Sainte Colombe.
- **Félicie DOMENE et Vincent CHASSAGNE**, Coopérative d'activités REGATE à Castres (81).
- **Richard MORETTO**, Président de l'Association 09 Montagnes à Lavelanet (09).  
**Pierre SAURAT**, Chargé de mission Carrefour des Initiatives, Communauté de Communes du Pays d'Olmes à Lavelanet (09).  
**Jean SANCHEZ**, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, Adjoint au Maire de Lavelanet (09).
- **Fabrice VIGUIER**, Directeur Général Association Temps Libre à Toulouse (31).
- **Robert PONS**, Directeur SARL DECLIC MOTO à Ramonville Saint Agne (31).
- **Céline THOMAS**, SCOP SAGNE à Péchaudier (81).
- **Véronique DUCOMBS**, Directrice du GAB 65 (Groupement d'Agriculture Biologique) à Coussan (65).
- **Claude COMBES**, LOCAL IT (81).
- **Claire MIGNOT**, Présidente du GIPE (Guichet Initiative Pluriactivité Emploi) à Saint Lary Soulan (65).
- **Guy TALPACH**, GIASC (Groupement d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique) à Engraviés (09).
- **Christophe TYACK**, Coopérative d'Activité OZON' à Saint Antonin Noble Val (82).
- **William PERRUCCA**, Directeur SCOP MOVIMENTO à Toulouse (31).



## Mission SCIC Phase 2

### Partenaires Financiers

- **Xavier DU BOIS DE MAQUILLE**, Directeur Crédit Coopératif à Toulouse (31).
- **Pierre DEHERLY**, Vice Président Société Coopérative de capital risque Régionale IES (Initiative pour une Economie Solidaire) à Ramonville Saint Agne (31).

### Structures d'Accompagnement et Consultants

- **Christian VALADOU**, responsable du pôle « Entreprendre Autrement » à l'AVISE.
- **Philippe LE BRETON**, Directeur de Gers Initiative, Cogérant de la SCIC RTS Val de Save.
- **Chantal POUJOL**, sociétaire SCOP MOVIMENTO, Consultante SCOP ITER à Toulouse (31).
- **Catherine GUINCHARD**, Consultante SCOP BCG Performance à Toulouse (31).
- **Florence RIUZ RIBIERE**, Consultante de Terra Médiane à Serres sur Arget (09).
- **Pascale AOURA**, Coordonnatrice Plate Forme de Développement des Compétences AFPA, CTRE (Contrat Territorial de Revitalisation Economique), Haute Vallée de l'Ariège à Tarascon sur Ariège (09).
- **Marius CHEVALIER**, CERISE, Université du Mirail Toulouse (31).
- **Jean-Yves LANDAS**, Directeur Association Ségala, Limargue (46).
- **Vincent CHASSAGNE**, Coopérative d'activités REGATE à Castres (81) et cabinet conseil 2IS à Revel (31).

### Autres Acteurs

- **Gabriel DANDO**, chargé de mission, Conseil Général de l'Ariège (09).
- **Jean-Dominique MIGNOT**, chargé de mission, Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Ariège (09).

FIN DU DOCUMENT